

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Groupe thématique Communes de 12h15 à 13h45 au Café du Grütli*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président communique le résultat du match de football qui opposait, lors du traditionnel derby annuel, l'équipe du GC vaudois à celle du GC fribourgeois mardi dernier à Vevey.</p> <p>Il rappelle que les Assises transfrontalières franco-valdo-genevoises auront lieu le jeudi 6 octobre 2016 à Annemasse.</p> <p>Entre les points 3 et 4, M. le député Stéphane Montangero fait une déclaration personnelle, au nom des groupes Socialiste, La Gauche, des Verts et des Vert'Libéraux, au sens de l'article 84 LGC. M. le député Marc-Olivier Buffat fait également une déclaration personnelle, au nom du groupe PLR au sens de l'article 84 LGC.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations : Philippe Ducommun, Catherine Labouchère, Claude-Alain Voiblet, Brigitte Crottaz, Gérard Mojon, Christine Chevalley,</p> <p>Postulats : Christian Kunze, Fabienne Freymond Cantone, Jessica Jaccoud, Valérie Schwaar, Julien Sansonnens</p>			
OA+M	3.	<p>(280) Exposé des motifs et projet de décret fixant la contribution de l'Etat et des Communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) pour les années 2016 et 2017 (Suite des débats) (1er débat)</p> <p>(Suite des débats ; 1er débat) : entrée en matière est acceptée par 116 oui, 0 non et 6 abstentions. Art. 1 : amdt com accepté par 71 oui, 60 non et 1 abstention. A l'appel nominal, le résultat est confirmé par 70 oui, 60 non et 0 abstention. Art. 1 amendé accepté par 71 oui, 61 non et 1 abstention. Art. 2 : amdt com accepté par 69 oui, 60 non et 0 abstention. Art. 2 amendé accepté par 68 oui, 57 non et 0 abstention. Art. 3 accepté à la majorité, avec plusieurs oppositions et quelques abstentions. Fin du 1er débat.</p>	DFJC.	Donzé M. (Majorité), Thuillard J.F. (Minorité)	

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	4.	<p>(291) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative populaire " Interdisons la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité sur le territoire vaudois ! "</p> <p>et</p> <p>Projet de loi modifiant la Loi pénale vaudoise (texte de l'initiative)</p> <p>et</p> <p>Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation du corps électoral aux fins de se prononcer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'initiative populaire "Interdisons la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité sur le territoire vaudois !"</li> <li>- les projets de lois modifiant la loi pénale vaudoise et la loi sur les communes (contre-projet du Conseil d'Etat)</li> </ul> <p>et</p> <p>Rapports du Conseil d'Etat sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la motion Mireille Aubert et consorts – Modification de l'article 23 de la Loi pénale vaudoise (Lpén) pour interdire la mendicité en compagnie d'enfants (11_MOT_161)</li> <li>- la motion Mathieu Blanc et consorts – Interdisons efficacement la mendicité organisée ! (13_MOT_020) (1er débat)</li> </ul> <p>Une motion d'ordre Vassilis Venizelos visant à traiter le projet de décret avant le vote opposant le texte de l'initiative et le contre-projet, soutenue par au moins vingt députés est soumise au vote et est refusée par 60 oui, 67 non et 1 abstention.</p> <p>(1er débat): suite à la discussion d'entrée en matière générale, le Grand Conseil procède à un premier vote entre le texte de l'initiative (oui) et le projet de décret contenant le contre-projet (non) : l'initiative est approuvée par 58 oui, 57 non et 6 abstentions. A l'appel nominal, le résultat est confirmé par 60 oui, 56 non et 5 abstentions. Fin des débats.</p>	DIS.	Blanc M. (Majorité), Ducommun P. (Minorité), Maillefer D.O. (Minorité), Roulet-Grin P. (Minorité)	
RENV-T	5.	(GC 207) Demandes de grâce de C.A.R. et B.G.	GC	Pernoud P.A.	04/10/2016
RENV-T	6.	(16_INT_557) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabien Deillon - Naturalisation de masse dans le canton de Vaud	DECS.		04/10/2016

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification  
 OA+M = objet adopté avec modification  
 RET = objet retiré  
 REF = objet refusé  
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière  
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps  
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information  
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat  
 RENV-COM = objet renvoyé en commission  
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	7.	(16_PET_050) Pétition en faveur de M. Mohamed Bangoura	DECS	Germain P.	04/10/2016
RENV-T	8.	(16_INT_577) Interpellation Cédric Pillonel - Ne tirez pas sur le castor ! (Pas de développement)			04/10/2016
RENV-T	9.	(16_INT_580) Interpellation Philippe Jobin et consorts - Quelles sont les conséquences financières de la restructuration de l'école par la LEO ? (Pas de développement)			04/10/2016
RENV-T	10.	(16_INT_581) Interpellation Alexandre Berthoud - Apprentissage du français pour les élèves étrangers (Pas de développement)			04/10/2016
RENV-T	11.	(16_INT_582) Interpellation Martial de Montmollin - Chlamydia : Apprendre à calculer en cent leçons (Pas de développement)			04/10/2016
RENV-T	12.	(16_INT_578) Interpellation Alette Rey-Marion - Casernes militaires de Valacrêt chapitre 2 (Développement)			04/10/2016
RENV-T	13.	(16_INT_579) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Mesures de contrainte et intimidation à l'encontre de requérant-e-s d'asile et de personnes solidaires : le gouvernement sort-il ses griffes ? (Développement)			04/10/2016
RENV-T	14.	(16_INT_583) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Attaques de jeunes bovins par le loup dans les alpages du Chablais.(Développement)			04/10/2016
RENV-T	15.	(16_INT_584) Interpellation Pierre Volet et consort - Chauffage de la caserne de Valacrêt à Moudon : du bois au mazout ? (Développement)			04/10/2016
RENV-T	16.	(16_MOT_095) Motion Fabienne Despot et consorts - Réintroduisons en secondaire I une troisième voie visant à favoriser l'intégration professionnelle des élèves les moins scolaires (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			04/10/2016
RENV-T	17.	(16_MOT_096) Motion Nicolas Croci-Torti et consorts - Réviser la LEDP afin d'introduire le bulletin unique lors des élections à la majoritaire. (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			04/10/2016

Séance du Grand Conseil

Mardi 27 septembre 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

## Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	18.	(16_INT_500) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Valérie Induni et consorts - Panama Papers, après les réactions, l'action ?	DFIRE		04/10/2016
RENV-T	19.	(16_INT_554) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts relative à la mise à l'écart de la presse dans le futur parlement de Perregaux	DFIRE.		04/10/2016

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :